

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 3102**

Intitulé

BEP : Brevet d'études professionnelles Métiers de l'hygiène, de la propreté et de l'environnement

Nouvel intitulé : hygiène et propreté

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 6	Recteur de l'académie, MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce BEP est un professionnel qualifié du nettoyage, de la désinfection, de l'entretien des locaux. ses qualifications lui permettent d'exercer les emplois suivants :

agent qualifié en désinfection et bionettoyage dans les établissements de soins et de cure , de service dans les entreprises de propreté, et dans les services d'entretien des collectivités ou des industries, notamment les industries agro-alimentaires

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Etablissements d'hospitalisation, de cure et de convalescence; entreprises agroalimentaires, entreprises à contrainte d'empoussièremment agent qualifié en désinfection et en bionettoyage, agent qualifié dans les services d'entretien des collectivités

Codes des fiches ROME les plus proches :

J1301 : Personnel polyvalent des services hospitaliers

K2204 : Nettoyage de locaux

K2303 : Nettoyage des espaces urbains

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

analyse d'une situation professionnelle
techniques professionnelles
français- histoire - géographie- éducation civique
mathématiques - sciences
éducation physique et sportive

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité. Il est composé d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale**Référence du décret général :**

Décret n° 87-851 du 17 octobre 1987 portant règlement général du brevet d'études professionnelles

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Dernière session : 2014

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

Lieu(x) de certification :**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**

Certification suivante : [hygiène et propreté](#)